

23-02-10 Finances – Subventions Commune

Construction de nouveaux locaux pour le jardin d'enfants et le relais petite enfance –
Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire

Monsieur le Maire expose :

Dans le cadre de son projet d'aménagement du Centre Bourg et au regard de la baisse d'effectif dans ses trois groupes scolaires, la commune souhaite anticiper la fermeture malheureusement prévisible d'une de ses écoles.

Pour cela, la municipalité a prévu dans son plan de mandat et son programme pluriannuel d'investissement une extension et une réhabilitation du groupe scolaire Jules Ferry.

A cette occasion, il est également envisagé de construire, sur le site de l'école maternelle, un nouveau bâtiment pour y installer des locaux de petite enfance, à savoir le relais petite enfance Galatée et le jardin d'enfants Pégase.

Le permis de construire a été accordé le 26 janvier 2023, les travaux devraient démarrer en juin 2023 et se terminer fin 2024.

Le coût prévisionnel des travaux est estimé, à ce jour, à 494 048 euros HT.

Afin de mener à bien ce projet, la commune doit rechercher toutes les subventions possibles lui permettant de supporter cet investissement.

Monsieur le Maire indique à cet effet que la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire peut soutenir financièrement ce projet. En effet, les travaux envisagés peuvent être subventionnés par la CAF, dans le cadre du Fonds de Modernisation des EAJE (FME) pour le jardin d'enfants et au titre du Plan d'investissement pour l'accueil du jeune enfant (PIAJE) pour le relais petite enfance.

Il est donc demandé au Conseil Municipal :

- d'autoriser l'opération d'investissement précitée, à savoir construire un nouveau bâtiment petite enfance pour y installer Pégase et Galatée,

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la CAF les dossiers de demande de subvention FME 2023 et PIAJE 2023.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'autoriser l'opération d'investissement précitée, à savoir construire un nouveau bâtiment petite enfance pour y installer Pégase et Galatée,

-d'autoriser Monsieur le Maire à déposer auprès de la CAF les dossiers de demande de subvention FME 2023 et PIAJE 2023.

Ont signé au registre tous les membres présents
Copie conforme

Le Maire,
Christian SERVANT

A Saint-Priest en Jarez,
Le 21 février 2023

La Secrétaire de séance
Mireille PAPIN, 3^e Adjointe

Délibération du Conseil Municipal de Saint-Priest en Jarez

Séance du 20 février 2023

23-02-10 Finances – Subventions Commune

Construction de nouveaux locaux pour le jardin d'enfants et le relais petite enfance –
Demande de subvention à la Caisse d'Allocations Familiales de la Loire

Le Maire certifie :

1 - que la convocation de tous les Conseillers Municipaux en exercice a été faite dans les formes et délais prescrits par la loi ; que la délibération ci-après transcrite textuellement extraite du registre des procès-verbaux du Conseil, a été affichée par extrait à la porte de la Mairie le lendemain ;

2 - Que le nombre de Conseillers en exercice au jour de la séance était de 29 sur lesquels il y avait 23 membres présents, à savoir :

Etaient présents :

MM. SERVANT Christian - BISACCIA Michèle - MOUNIER Rémy - PAPIN Mireille
- PELLEGRIN Jacques - GEUSENS Christine - BRUNEAU Claude - ZAVROSA
Gilbert - WOLFF Paule - SAHUC Jean-François - DI PAOLO Antonio - BOUGAULT
Claude - COSSEY Michel - BLANCHARD Hubert - BAUDRY Michèle - CONVERT
Pascale - ADAM Fabrice - SCHERRER Marie-Jeanne - TALIA Christophe -
GARBY Isabelle - BARBE Sylvie - RODRIGUES SOUSA Hugo - MOURGUES
Corinne

Etaient absents et excusés :

MM. REPELLINI Raymonde - JOTHIE Marc - ACHARD Pierre - JOLY Florence -
LAFON Lise - PUPIER Franck

Avaient donné procuration :

Mme REPELLINI à M. BRUNEAU
M. JOTHIE à Mme PAPIN
M. ACHARD à M. DI PAOLO
M. PUPIER à M. SERVANT

Etait secrétaire de séance :

Mme PAPIN

Publiée le :